

Extrait du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de GAILLAC (Tarn)

[Mardi 12 avril 2022]

Date de la convocation

6 avril 2022

Date d'affichage

13 avril 2022

Nombre de conseillers

En exercice : 33

Présents : 26

Procurations : 5

Votants : 31

Présents : Martine SOUQUET, Maire, Francis RUFFEL, Christelle HARDY, Pierre TRANIER, Dominique HIRISSOU, Alain SORIANO, Eric PILUDU, Claire VILLENEUVE, Christian PERO, *Maires Adjoints*, Monique GUILLE, Martine MOSTARDI, Thierry BODDI, Thierry VOGELAAR, Dany PORTES, Martine VIOLETTE, Anne DUBIER, Laurent SQUASSINA, Isabelle BEAUVAIS, Philippe ISSARD, David AMALRIC, Arnaud ELGOYHEN, Daniel RIBES, Gabriel CARRAMUSA, Jean-Marc AGUERRE, Agnès MERONI, Dominique BOYER, *Conseillers*

Absents et représentés : Marie MONTELS, Lahcene BAAZIZ, Christel PALIS, Corinne DARMANI, Jean BATAILLOU,

Absents : Thomas DOMENECH, Alice GAUTREAU

N° 056b/ 2022

Secrétaire de séance : Christian PERO

OBJET DE DELIBERATION : Vote des taux d'imposition 2022

Suite à la notification des bases prévisionnelles d'imposition 2022, le produit à taux constant se décompose de la manière suivante :

Impôts	Bases définitives 2021	Bases prévisionnelles 2022	Taux 2022	Produit attendu	Contribution Coefficient correcteur	Produit attendu après application du coefficient
Taxe foncière (bâti)	16 897 471	17 716 000	35,72%	6 328 155	- 2 635 671	3 692 484
Taxe foncière (non bâti)	208 948	215 800	67,38%	145 406		
Taxe d'habitation (pas de vote de taux)	1 505 298	1 556 478	11,98%	186 466		
Produit total 2022						4 024 356

Il est proposé au Conseil municipal de maintenir les taux d'imposition 2022 au niveau de celui de 2021, à savoir :

- Taxe sur le foncier bâti : 35.72 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 67.38 %

VOTE : 2 ABSTENTIONS

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

APPROUVE les taux d'imposition tels que présentés ci-dessus,

DONNE POUVOIR au Maire, ou au Maire Adjoint Délégué, de signer toutes pièces nécessaires à la bonne mise en place des présentes.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Madame le Maire

Martine SOUQUET

Fait à Gaillac le 22 avril 2022